

# CANTELOUP INFOS

AVRIL 2021

## MAIRIE DE CANTELOUP



4 rue de la Mairie

14370 CANTELOUP

Tèl : 02 31 23 69 28

Urgence : 06 40 15 39 58

Mail : [mairie@canteloup14.fr](mailto:mairie@canteloup14.fr)

**C'est avec plaisir que  
nous vous informons  
l'ouverture du  
nouveau site internet  
de la commune :**

**[www.mairie-canteloup14.fr](http://www.mairie-canteloup14.fr)**

La nature se fait toute belle en ce moment !  
Elle se réveille après un long sommeil d'hiver.

Madame le Maire ainsi que le conseil municipal vous  
souhaite de belles fêtes de Pâques !



### Départ - Arrivée :

Après un peu plus de 4 ans, notre secrétaire Mme Marie LALANDE a quitté ses fonctions pour de nouveaux horizons.

Son remplaçant : Mr Jean-Baptiste MANSART assurera les permanences de mairie les jeudis de 16h30 à 18h30.

### Site internet :

**VISIBLE A PARTIR DU : 8 AVRIL 2021**

Toutes les informations utiles y seront répertoriées.

Pour les personnes qui n'ont pas d'accès internet, la mairie se tient à disposition sur les horaires d'ouverture.



## **TRAVAUX D'ETE**

Les beaux jours arrivants, cela va être propice au bricolage et à l'entretien de nos jardins.

Les horaires sont les suivants :

Jours ouvrables :

8h30-12h 14h30-19h30

Les samedis :

9h-12h 15h-19h

Les dimanches et jours fériés :

10h-12h

### **Les déchets verts :**

Il est interdit :

- De les brûler avec un incinérateur de jardin
- De les brûler à l'air libre

Une benne à déchets est placée devant la mairie tous les 15 jours

(cf calendrier SMEOM)

### Infos COVID :

Pour les personnes de plus de 70 ans prioritaires souhaitant se faire vacciner, nous pouvons les accompagner dans leur démarche : prise de RDV, déplacement sur le site de vaccination. Merci de prendre contact avec la mairie.

### Frelons asiatiques :

En cette période, les fondatrices frelons asiatiques sont de retour, les nids primaires sont en formation.

Soyez vigilants, jetez régulièrement un oeil dans vos abris de jardin, cabanes de jeux pour enfants...

La commune a signé une convention avec le FREDON. Si toutefois, vous avez besoin des services pour le détruire, contactez la mairie qui prendra en charge la destruction (avec l'aide du département).

### Cimetière :

Comme certains ont pu le remarquer, les portillons du cimetière ont été enlevés car ils étaient trop abimés.

De nouveaux vont être installés avec un système de fermeture automatique qui respectera les horaires d'ouverture et de fermeture de ce lieu.